

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
08/12/2022		
Date affichage		
08/12/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 15 décembre 2022 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt-deux et le quinze
décembre à vingt à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay) FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusé : ROCHE André (St Priest la Roche)

Délibération 2022-077-CC

Objet : Base nautique – Décisions Modificatives n° 1 et 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-077-CC-DE

Communauté de Communes du Pays entre Loire

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet - 20/12/2022
Affichage - 20/12/2022



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2022-077-CC

Objet : Base nautique – Décisions Modificatives n° 1 et 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° 2020-038-CC du Conseil Communautaire du 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes,

Vu la délibération 2022-076-CC du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 adoptant la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la CCVAI pour le cofinancement de la base nautique,

Considérant que des comptes classes 4 doivent être ouverts

Monsieur le Président propose de délibérer sur les Décisions Modificatives suivantes :

1- DM n°1 virement du compte 2031 au compte 2313

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	75 878.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	75 878.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	75 878.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	75 878.57 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	75 878.57 €	75 878.57 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-077-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

Délibération 2022-077-CC

Objet : Base nautique – Décisions Modificatives n° 1 et 2

2- DM n° 2 Compte classe 4 – dépenses recettes

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	105 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	105 000.00 €	0.00 €
R-1321-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	206 500.00 €	0.00 €
R-1322-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	103 500.00 €	0.00 €
R-1323-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	57 000.00 €	0.00 €
R-13273-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	427 000.00 €	0.00 €
R-1841-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	90 939.29 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	90 939.29 €	0.00 €
D-2051-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	559 189.29 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	559 189.29 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458101-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	1 049 939.29 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : Développement de la base nautique de la Loire	0.00 €	1 049 939.29 €	0.00 €	0.00 €
R-458201-122-020 : BASE AVIRON PRESQU'ILE de MARS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 049 939.29 €
TOTAL R 458201 : Développement de la base nautique de la Loire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 049 939.29 €
Total INVESTISSEMENT	622 939.29 €	1 049 939.29 €	622 939.29 €	1 049 939.29 €
Total Général		427 000.00 €		427 000.00 €

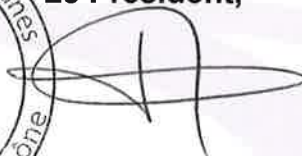
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Président,


Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-077-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022
Ampage : 20/12/2022

